Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_017-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 1ER FEVRIER 2022

OJ N° 017 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Cours d'eau et Bassins versants. Programme de gestion des milieux aquatiques 2022. Validation des plans de financement et sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le financement des travaux et des postes de techniciens rivières.

Date de la convocation : 26 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°6) ; CHAZOUILLERES Edouard ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°13) ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°17) ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°26) ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°26) ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :
DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; DURRUTY Sylvie ; ETXELEKU Peio ; GONZALEZ Francis ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LAUQUÉ Christine ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
ELISSALDE Philippe à IDIART Dominique (à compter de l'OJ N°14) ; ETXELEKU Peio à SAMANOS Laurence ; GONZALEZ Francis à ROQUES Marie-Josée ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; LACOSTE Xavier à NADAUD Anne-Marie ; LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBÉ Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_017-DE

OJ N° 017 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Cours d'eau et Bassins versants. Programme de gestion des milieux aquatiques 2022. Validation des plans de financement et sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le financement des travaux et des postes de techniciens rivières.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Mes chers collègues,

La gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants des Côtiers basques, de la Nive et de la Bidouze est réalisée directement par la Communauté d'Agglomération au travers notamment :

- de programmes de travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve et des zones humides par bassins versants ;
- du travail des quatre agents du service gestion des rivières.

Ces opérations répondent aux objectifs poursuivis par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine et peuvent, à ce titre, bénéficier d'un accompagnement financier.

Concernant la programmation 2022 de travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve et des zones humides et au regard des plans pluriannuels de travaux autorisés par arrêtés préfectoraux au titre de l'intérêt général, les prévisions budgétaires sont les suivantes :

Bassin versant (BV)	Mission	Montant alloué (TTC euros)
Côtiers basques	Restauration ripisylve	47 424 €
	Entretien ripisylve	44 460 €
	Zones humides	9 880 €
	Gestion des embâcles	4 940 €
	TOTAL CÔTIERS BASQUES	**106 704 €**
Nive *(en attente de la prochaine DIG)*	Restauration ripisylve	0 €
	Entretien ripisylve	0 €
	Zones humides	0 €
	Gestion des embâcles	4 940 €
	TOTAL NIVE	**4 940 €**
Bidouze	Restauration ripisylve	24 700 €
	Entretien ripisylve	0 €
	Gestion des embâcles	4 940 €
	TOTAL BIDOUZE	**29 640 €**
TOTAL		**141 284 €**

Sur ces opérations, le plan de financement attendu est le suivant :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : 60%
- Région Nouvelle-Aquitaine : 20%
- Communauté d'Agglomération Pays Basque : 20%

Pour mener à bien ces travaux, suivre l'évolution du milieu et conseiller les riverains, trois postes de techniciens rivières et d'animation de bassins versants au sein du service Gestion des rivières bénéficient d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_017-DE

Dans la continuité des engagements antérieurs et pour assurer la poursuite des missions GEMAPI et Grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il est proposé de solliciter à nouveau l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 2022 à hauteur de :

Poste : salaire, charges,frais et petit matériel	**Coût pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque (TTC)**	**Aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**
Technicien rivière Côtiers basques	25 710 €	60%
Technicien rivière Nive	25 280 €	60%
Technicien rivière Bidouze	22 375 €	60%
Frais de déplacement	8 292 €	60%
Frais de fonctionnement	14 675 €	60%
Total 2022	**96 332 €**	**60%**

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Valider les plans de financement des projets inscrits dans le cadre de programmes de financement européens, nationaux, régionaux et locaux (appels à projets, AMI, autres dispositifs de financement …) » ;

Dans le cadre du programme de gestion des milieux aquatiques 2022 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Conseil permanent est invité à :

- approuver les plans de financement présentés ;
- solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur des coûts et pourcentages indiqués ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les conventions d'aides correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votant : 1 (BARANTHOL Jean-Marc)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 03/02/2022
Qualité : Directeur général des services